

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS

Mai 2022

**Programme Opérationnel
FEDER Réunion - Conseil Régional
2014-2020**

CCI 2014FR16 RFO P007

SOMMAIRE

1. Synthèse des avis	3
2. Décision du CNS	3

En application de l'article 50 du règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, chaque Etat membre soumet à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent.

Les rapports annuels de mise en œuvre contiennent des informations-clés sur la réalisation du programme et de ses priorités au regard des données financières, des indicateurs communs, des indicateurs spécifiques du programme et des valeurs cibles quantifiées, y compris l'évolution de la valeur des indicateurs de résultat le cas échéant.

Ces rapports décrivent aussi une synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenus disponibles au cours de l'exercice précédent et tout problème entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises.

Conformément à l'article 110 du même règlement, le comité de suivi examine les rapports annuels de mise en œuvre. Les rapports annuels, ainsi qu'un résumé de leur contenu à l'intention des citoyens, seront mis à la disposition du public.

Ainsi, ont été soumis au Comité National de Suivi par procédure écrite, les points suivants :

- Le projet de Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de l'exercice 2021
- Le résumé à l'intention des citoyens 2021.

1. Synthèse des avis

Suite à cette procédure écrite, aucun avis n'a été parvenu.

2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve le projet de RAMO 2021 du PO FEDER Réunion 2014-2020, ainsi que le résumé à l'intention des citoyens.